

Préavis No 10/2020
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum, pour le financement de la construction de l'infrastructure de traitement de l'eau, la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel, ainsi que la démolition du bassin de la piscine de Brent

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le mardi 9 juin 2020, à 20 h. 00,

dans un lieu qui sera défini en conformité avec les normes de l'OFSP

Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Préambule	2
3	Développement.....	3
3.1	Descriptif des travaux pour la piscine de la Foge à Chailly	3
3.2	Descriptif des travaux pour la piscine de Brent.....	5
3.3	Coût des travaux pour la piscine de Chailly	6
3.4	Coût des travaux de désaffectation de la piscine de Brent.....	6
3.5	Planning d'intention	6
4	Conséquences financières	7
5	Développement durable.....	7
5.1	Social	7
5.2	Economique	7
5.3	Environnemental	7
6	Position de la Municipalité.....	8
7	Conclusions	9

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par l'acceptation du préavis 25/2019, le Conseil Communal octroyait à la Municipalité, dans sa séance du 04 septembre 2019, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 118'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet pour le traitement de l'eau et la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel de 50%.

Cette étude terminée, le présent préavis a pour objet l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 pour la réalisation des travaux et la démolition du bassin de la piscine de Brent, tels que prévus dans le cadre du préavis d'étude.

2 Préambule

En plus de la piscine de la Maladaire et des différents accès de baignade au lac, la Commune propose deux bassins extérieurs, sur les sites de Brent et de la Foge à Chailly.

Depuis l'été 2017, ces deux piscines, d'accès gratuit, bénéficient d'horaires d'ouverture fixes, avec un gardiennage par du personnel communal auxiliaire, afin de respecter la norme édictée par l'association des piscines romandes et tessinoises, relative à la surveillance des piscines et bains publics.

Durant l'été 2018 qui a profité de conditions météorologiques favorables, la piscine de la Foge a totalisé près de 4'500 usagers durant les 12 semaines d'ouverture, soit du 3 juin au 27 août 2018, avec une fréquentation journalière supérieure à une centaine de personnes les jours de beau temps. Ce site est également fréquenté, tous les après-midis des vacances scolaires d'été, par les activités de l'Espace Plein Air (piscine réservée à cet effet pour les huitante jeunes qui fréquentent quotidiennement le site). De son côté, la piscine de Brent était ouverte uniquement durant les vacances scolaires d'été et a permis à environ 1'500 personnes de s'y baigner.

À la suite de plusieurs contrôles non conformes de la qualité de l'eau, un audit a été réalisé par un mandataire spécialisé afin d'étudier les mesures à prendre pour ces deux piscines et les mettre aux normes. Cet audit a relevé que celle-ci est obligatoire et qu'elle doit dépasser la simple rénovation du système de filtration, afin de respecter les critères de sécurité et environnementaux de ces deux bassins publics.

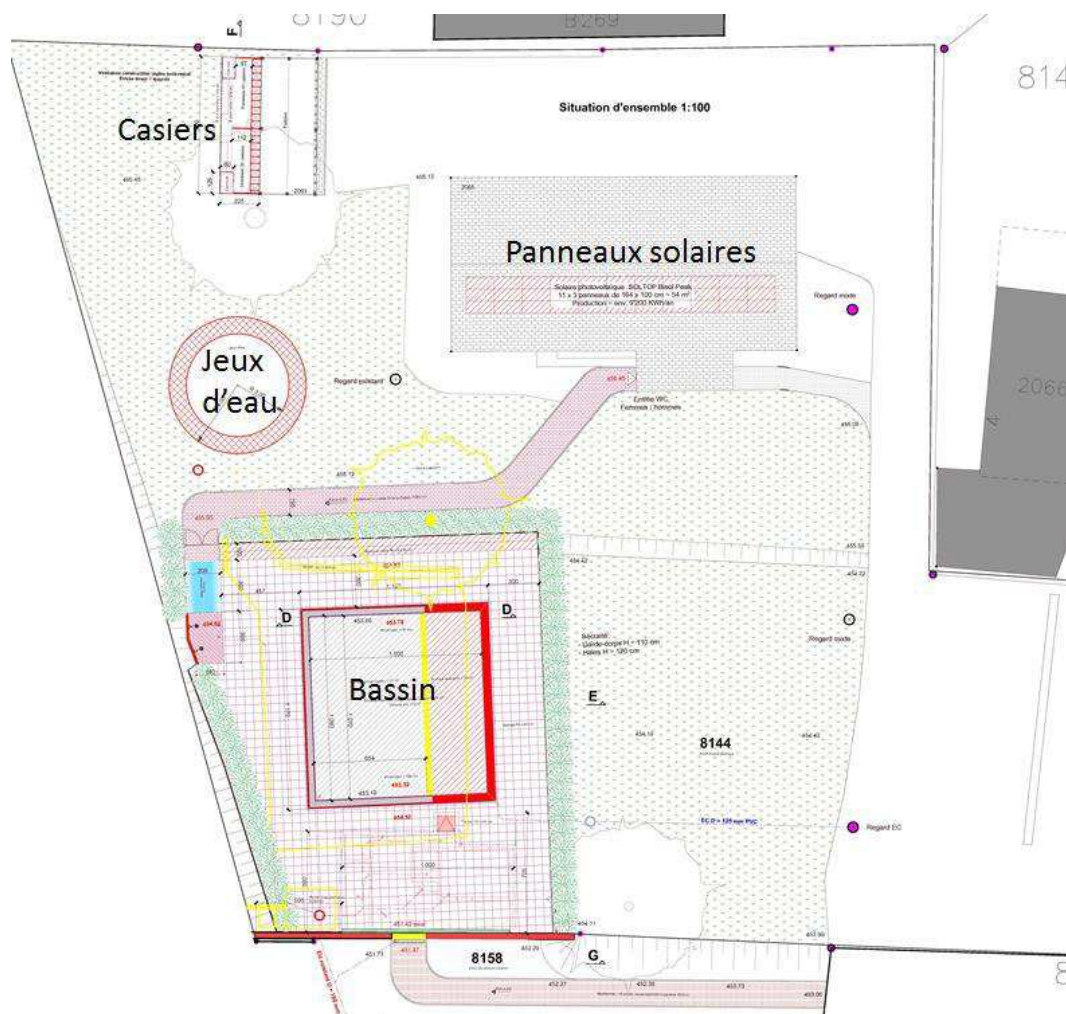
Cet audit précisait que pour pouvoir exploiter ces bassins durant l'été 2019, des mesures urgentes devaient être entreprises. Ces interventions minimales ne rendaient pas les bassins conformes pour autant, mais juste encore utilisables cet été.

3 Développement

3.1 Descriptif des travaux pour la piscine de la Foge à Chailly

Pour l'été 2021 et les années suivantes, une remise aux normes complète est nécessaire afin de pouvoir continuer d'exploiter le bassin. Comme expliqué dans le préavis 25/2019, la Municipalité propose d'entreprendre ces travaux et d'en profiter pour développer la piscine de la Foge.

De manière plus précise, le développement du site de la Foge passera par une augmentation de la taille du bassin d'environ 50 %, pour faire face aux fortes affluences ainsi que la création de jeux d'eau pour les plus jeunes. Cela viendrait encore renforcer l'offre du site pour les familles et les jeunes, en plus des activités de l'Espace Plein Air et de la place de jeux. La piscine sera toujours d'accès gratuit durant les mois de juin à août alors que les jeux d'eau pourront être exploités d'avril à septembre en fonction des conditions météorologiques.



Démolition du local technique existant et construction d'un nouveau

L'ancien local technique, situé en aval de la piscine, est trop petit et obsolète il sera démolit pour laisser la place au nouveau local qui regroupera les bassins de filtrage, le système d'alimentation électrique et le stock de produits pour la désinfection.

Nouveau système de filtration

L'ancienne filtration à diatomées¹ qui nécessitait un apport de pastille de chlore selon le principe d'un bassin de type privé, sera remplacée par une filtration à diatomées adaptée à un usage public identique, à la piscine de la Maladaire. Des granules de chlorites de sodium seront diffusées plus finement et de manière régulière pour garantir une propreté constante de l'eau.

Agrandissement du bassin et de ses plages

La structure actuelle en béton sera préservée et agrandie pour servir de support au bassin en inox qui garantira un entretien facilité et une grande durabilité. Les plages (pourtour du bassin) seront d'une largeur de 3 mètres au minimum correspondant aux normes pour ce genre de piscine.

Création de jeux d'eau dans la surface en herbe adjacente

Un espace sera dédié aux jeux d'eau avec 2 zones distinctes pour les petits et les grands. L'eau ne stagnera pas en surface ce qui permettra d'éviter de devoir surveiller cette zone et d'ajouter du personnel supplémentaire. Ainsi, la surveillance sera assurée par une seule personne, pour le bassin en contrebas.



Exemples de jeux d'eau

Casiers

Des casiers pour ranger les habits des baigneurs seront disposés sous l'avant-toit du couvert existant qui servira également de zone pour se changer.

Panneaux solaires

Une surface d'une cinquantaine de mètres carrés sera placée sur la toiture du pavillon existant. Une production de 9200 KWh/an est prévue correspondant à un peu plus de la consommation en électricité annuelle en Suisse d'un habitant. Ainsi, ces panneaux devraient compenser la consommation annuelle d'électricité de la piscine et des jeux d'eau.

¹ Filtre à diatomées : filtre cylindrique à membrane qui fonctionne avec une poudre blanche (la diatomite) à grande capacité de filtration nommée diatomées, obtenues par le concassage d'une roche provenant de la fossilisation d'algue microscopique unicellulaire

3.2 Descriptif des travaux pour la piscine de Brent

Face aux projections financières des travaux à entreprendre et comme elle l'a communiqué tant au Conseil communal qu'à la Société Villageoise de Brent et Environs (SVBE), la Municipalité a jugé disproportionné de mettre en conformité la piscine de Brent. Ce bassin n'a donc pas été exploité lors de l'été 2019 par contre le site a été sécurisé pour éviter les accidents.



Piscine de Brent

Les interventions prévues ont été présentées à la SVBE. La construction sera entièrement démolie dans le respect des normes environnementales et le site remis dans son état naturel. Proche de la Baye de Clarens, le terrain se sera renaturé et la berge reconstituée. L'accès par la route, chevauchant plusieurs parcelles et servant aussi d'accès pour l'entretien de la forêt sera maintenu.

Dépollution

Un diagnostic des polluants a révélé la présence d'amiante dans les joints bitumineux au sol entre les différentes dalles de béton. Une entreprise spécialisée dans le désamiantage sera mandatée. Les matériaux contenant de l'amiante sont des déchets spéciaux. Ils seront acheminés en décharge et traités selon les normes en vigueur.

Démolition

La démolition comprend le local technique, les plages, les murs de soutènement, les installations techniques, un luminaire sur mât, des regards ainsi que les aménagements extérieurs. Les éventuelles fondations seront également démolies et évacuées. Aucun matériau de démolition ne restera sur le site.

Mouvements de terre/remblai

Le site sera remis en état afin de retrouver une topographie « naturelle » de berge (Baye de Clarens). Seul le chemin d'accès en bitume sera conservé. Le gabarit hydraulique de la Baye de Clarens ne sera en aucun cas modifié par les travaux.

Assainissement du chemin de la Piscine, mouvements de terre/remblai

Le chemin existant qui mène à la piscine sera donc maintenu. La partie depuis la route de Blonay, jusqu'au droit du hangar privé existant permettant le stockage de bois, sera réfectionné avec un enrobé bitumineux. Puis, dans sa partie inférieure qui comprend une petite place dédiée à l'exploitation forestière, il est prévu une remise en état avec de la chaille (pierres concassées).

Semis

La surface remblayée sera semée avec un mélange de type « prairie ». En l'espace de quelques années, cette zone sera réintégrée dans son environnement naturel.

3.3 Coût des travaux pour la piscine de Chailly

- Terrassement, maçonnerie	CHF	300'000.00
- Bassin en inox	CHF	210'000.00
- Traitement de l'eau	CHF	460'000.00
- Installation électrique	CHF	35'000.00
- Installation sanitaire	CHF	35'000.00
- Installation de ventilation	CHF	10'000.00
- Etanchéité	CHF	10'000.00
- Jeux d'eau	CHF	55'000.00
- Installation photovoltaïque	CHF	28'000.00
- Honoraires mandataires spécialisés	CHF	70'000.00
- Casiers et vestiaires	CHF	20'000.00
- Plantations, clôture et semis	CHF	10'000.00
- Frais de mise à l'enquête	CHF	5'000.00
- Divers et imprévus	CHF	<u>52'000.00</u>
Total	CHF	1'300'000.00

3.4 Coût des travaux de désaffectation de la piscine de Brent

- Démolition et remise en place des terres	CHF	50'000.00
- Travaux d'assainissement du chemin d'accès	CHF	30'000.00
- Frais de mise à l'enquête	CHF	3'000.00
- Divers et imprévus	CHF	<u>7'000.00</u>
Total	CHF	90'000.00

3.5 Planning d'intention

- demande du crédit de construction	mai 2020
- octroi du crédit de construction	juin 2020
- mise à l'enquête	juin-septembre 2020
- contrats d'entreprises et plan d'exécution	juillet-octobre 2020
- exécution des travaux	octobre 2020 mai 2021
- mise à disposition du bassin	juin 2021

4 Conséquences financières

Au 31 mars 2020, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 8 millions. Le total des emprunts bancaires est de CHF 90 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cette étude pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Il est proposé de comptabiliser cette dépense sur un compte du Bilan 9143.

En cas d'acceptation du présent préavis, la dépense de l'étude de projet sera transférée sur le compte du présent préavis et sera amortie selon les règles fixées par celui-ci.

Cet investissement sera amorti par le compte No 355.11.3312 sur une période de 30 ans au maximum.

5 Développement durable

5.1 Social

Même si pour le village de Brent, le renoncement à la mise en conformité a impliqué la fin d'une prestation publique appréciée, le bilan social est positif. En effet, la remise aux normes au niveau de la sécurité et de l'hygiène du bassin de la Foge et plus encore son développement bénéficieront directement à la population locale et aux activités de l'Espace Plein Air durant les vacances scolaires.

5.2 Economique

Cette réalisation permettra, dans la mesure du possible, aux entreprises locales et régionales de participer aux travaux.

5.3 Environnemental

L'eau du bassin de la Foge est traitée manuellement et était évacuée directement dans la Baye. Les travaux urgents ont permis de relier ce bassin aux eaux usées. Cependant, la mise en œuvre complète des travaux permettra de garantir l'hygiène de l'eau avec une utilisation optimisée de produits de traitement.

6 Position de la Municipalité

Comme elle l'a fait dans le cadre du préavis d'étude, la Municipalité rappelle qu'il n'est pas envisageable de transiger sur la mise en conformité de ces bassins publics. Les premiers travaux réalisés ont déjà permis de relier la piscine de la Foge au réseau d'évacuation des eaux. Mais les soucis d'hygiène constatés, l'absence de système de traitements automatisés de l'eau et les manquements sécuritaires en regard des normes actuelles exigent des mesures concrètes. Ce projet est donc le fruit d'une pesée des intérêts encadré par ces exigences.

Les résultats des études menées dans le cadre du préavis précédent démontrent qu'il est possible d'améliorer le site de la Foge, dans le cadre financier estimé, et la Municipalité considère donc qu'il faut concrétiser ce projet.

Évidemment, que les travaux prévus à la piscine de la Foge ne compensent pas, pour les habitants de Brent, la fermeture de leur piscine. Néanmoins, la Municipalité rappelle que le développement étudié de la piscine de la Foge permettra notamment d'améliorer l'accueil de l'Espace plein-air, qui rencontre année après année un très beau succès et répond donc à un besoin évident en terme de prestations publiques. Ce site est et restera donc une des pièces importantes des infrastructures de loisirs accessibles librement, en complément des autres places de jeux et espaces publics qu'offre notre Commune.

7 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 10/2020 de la Municipalité du 24 avril 2020 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum, pour le financement de la construction de l'infrastructure de traitement de l'eau, la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel, ainsi que la démolition du bassin de la Brent
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum ;
2. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. de transférer la dépense de l'étude de projet, préavis 25/2019, sur le compte du dit-préavis et d'amortir l'étude selon les règles fixées ci-dessous;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 355.11.3312 sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 24 avril 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire adjointe

L. Wehrli

L.S.

F. Grec

Annexes : plans et coupes du projet

Délégation municipale : M. Caleb Walther, Conseiller municipal

